

Dernière mise à jour le 06 avril 2020

Coronavirus : la plateforme Mobilisation Emploi est opérationnelle

La plateforme Mobilisation Emploi annoncée par le Ministère du Travail est opérationnelle.

Sommaire

- Utilité de la plateforme
- Fonctionnement de la plateforme
- Site internet de la plateforme

Lors d'un communiqué de presse du 24 mars relatif aux secteurs agricole et agro-alimentaire, la Ministre du Travail avait annoncé le lancement d'une plateforme dédiée aux secteurs qui ont, en cette période, des besoins particuliers en recrutement pour assurer leurs activités et la continuité économique du pays.

La plateforme Mobilisation Emploi est opérationnelle depuis le 2 avril.

Utilité de la plateforme

Elle a été créée pour faciliter la mobilisation exceptionnelle pour l'emploi et permettre aux travailleurs qui le souhaitent de se porter candidat dans les secteurs prioritaires suivants : **médico-social, agriculture, agroalimentaire, transports, logistique, aide à domicile, énergie, télécoms.**

Une attention particulière est accordée à la protection des salariés.

Cette plateforme regroupe toutes les offres disponibles pour les entreprises concernées. Elle permet d'accéder en temps réel aux besoins en recrutement dans toute la France.

Fonctionnement de la plateforme

Plus de 8 000 offres à l'ouverture : les offres des secteurs concernés déjà connues de Pôle Emploi et non pourvues ont été chargées sur le site dès l'ouverture. Au 4 avril, 10 415 offres sont en ligne.

À chaque offre déposée : un conseiller Pôle Emploi appelle systématiquement l'employeur pour vérifier le respect des consignes sanitaires et caractériser le besoin et compétences attendues. Le recruteur s'engage formellement à respecter les consignes sanitaires.

Pôle Emploi propose à chaque employeur de prendre en charge la présélection des candidats si besoin.

Candidature sans contrainte : les candidats peuvent consulter les offres sans créer de compte et accéder directement aux coordonnées du recruteur.

La plateforme est accessible aux demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi et aux salariés en activité partielle.

Site internet de la plateforme

<https://mobilisationemploi.gouv.fr>